



Année 2022

Nom de l'association.....

1ère demande                       Renouvellement

Subvention demandée pour l'année 2022 :.....

Subvention reçue pour l'année 2021 :.....

**IDENTITÉ DE L'ASSOCIATION**

*Les éléments d'identification de votre association, ses activités habituelles et autres renseignements indispensables à l'étude de votre demande.*

Nom de l'association.....

Adresse du siège social.....

Code postal..... Commune.....

Objet de l'association.....

Numéro d'enregistrement et date de parution au JO.....

Numéro de SIRET (1).....

Nom et Prénom du Président.....

Adresse postale.....

Téléphone..... Mail.....

(1) Si vous n'avez pas de numéro SIRET (numéro obligatoire pour recevoir une subvention), vous devez aller sur le site : <https://www.service-public.fr/associations/vosdroits/F34727>

Nom et Prénom du responsable du dossier (si différent du Président).....

Fonction.....

Adresse postale.....

Téléphone..... Mail.....

Date de votre dernière assemblée générale (A.G).....

Nbre. total d'adhérents                      en 2021.....                      en 2020.....

Dont moins de 18 ans                      en 2021.....                      en 2020.....

Nbre. d'adhérents habitant sur St-Didier en 2021..... en 2020.....

L'Association participe-t-elle à la journée des Associations proposée par la commune

en 2020     oui     non                      en 2021     oui     non

Si non, pourquoi ?.....

Rayonnement de l'association

communal     départemental     régional     national

**COMPTE RENDU D'UTILISATION DE LA SUBVENTION ATTRIBUÉE EN 2021 :**

*Il doit permettre de rendre compte de l'utilisation de la subvention en lien avec les critères d'attributions de la subvention*

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

**PROJET D'ACTIVITÉS TRADITIONNELLE POUR L'ANNÉE 2022 OU, LE CAS ÉCHÉANT, D'UNE ACTION PARTICULIÈRE/EXCEPTIONNELLE POUR 2022 :**

*Il doit permettre de connaître l'objet de votre demande en la motivant*

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

**PUBLIC CIBLÉ**

*Doit mettre en lumière vos actions sur le territoire*

Nombre approximatif de bénéficiaires..... dont..... (de) moins de 18 ans et dont  
..... (de) Saint-Didiérais.es.

Lieu(x) de réalisation.....

Date de mise en oeuvre prévue.....

Durée de l'action (précisez le nombre de mois).....

Méthode d'évaluation prévue pour l'action, quels indicateurs ?.....

.....  
.....

L'association emploie-t-elle des salariés ?     oui     non

Si oui, combien ?            en CDD.....            en CDI.....            en contrat aidé.....

**AIDES INDIRECTES :**

*Doit permettre de renseigner les éventuelles aides accordées par la commune.*

L'association bénéficie-t-elle de prestations en nature de la part de la commune ?     Oui     Non

Si mise à disposition de locaux communaux, de matériel, de service, etc., en établir la liste ci-dessous de façon précise.

.....  
.....  
.....  
.....  
.....

**COMPTE RENDU DE RÉSULTAT PRÉVISIONNEL DE L'ANNÉE 2021 ET 2022 :**

*Ce document est obligatoire pour toute demande de subvention. Il concerne l'année de la demande et l'année -1 (établi en novembre/décembre avant la clôture de l'exercice).*

<b>RECETTES</b>				
Cotisations		Membres actifs	Réalisé en 2021	Prévisionnel année 2022
<b>SUBVENTIONS</b>	<b>Perçues</b>	État		
		Département		
		Commune de Saint-Didier		
	<b>Sollicitées</b>	État		
		Département		
		Commune de Saint-Didier		
<b>Autres recettes (à préciser)</b>				
<b>TOTAL DES RECETTES (A)</b>				
<b>DÉPENSES</b>				
Achats divers				
Frais de déplacement				
Frais de communication				
Frais de personnel				
Cotisations diverses				
Assurances				
Dépenses pour manifestations				
.....				
.....				
.....				
<b>TOTAL DES DÉPENSES (B)</b>				
<b>SOLDE (à calculer)</b>				

**Nota bene :** le budget prévisionnel doit apparaître équilibré

### ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e) (NOM/PRÉNOM).....

Président(e) de l'association (indiquez le nom de l'association).....

- Certifie la sincérité des informations contenues dans le présent dossier,
- Certifie que l'association est régulièrement déclarée et qu'elle est en règle au regard de l'ensemble des déclarations sociales et fiscales ainsi que des cotisations et paiements correspondants,
- M'engage à satisfaire aux contrôles du règlement découlant de l'attribution éventuelle d'une subvention, notamment à fournir la justification de l'emploi des fonds accordés, par l'envoi dans les trois mois suivant la fin de l'action du compte-rendu de l'action (participants, impact, réalisation, etc.) et de son compte-rendu financier et à tenir à la disposition de la commune tous livres et pièces comptables,
- M'engage à respecter le règlement d'attribution des subventions communales de Saint-Didier.

Demande une subvention de .....€

A..... le ...../...../.....

Le/La Président(e)

### DOCUMENTS À JOINDRE

Pour que votre dossier soit instruit, merci de joindre obligatoirement toutes les pièces suivantes à votre dossier de demande de subvention (case à cocher pour récapitulatif) :

- Un RIB (aucune subvention ne pourra être versée si l'association n'est pas titulaire d'un compte. Il s'agit d'un compte ouvert au nom de l'association et non à celui d'un dirigeant ou d'un responsable).
- Le compte-rendu de votre dernière assemblée générale  
Le prévisionnel de l'année 2021, signé par le trésorier et le/la Président(e), pour les associations recevant une subvention de 500€ et plus (voir document joint)
- Le budget prévisionnel équilibré, signé par le trésorier et le/la Président(e)
- La copie des statuts, la composition du bureau, le comité directeur, la publication au journal officiel et récépissé de déclaration de l'association, pour tout changement ou première demande de subvention
- La copie du dernier récépissé de déclaration de modification de l'association faite en Préfecture (sous-préfecture d'Apt pour les associations du Vaucluse)

Document à retourner avant le 15/01/2022. Tout dossier incomplet ou parvenu après la date butoir ne sera pas pris en considération.

La loi n°2000-321 du 12 avril 2000 rend obligatoire la transmission d'un compte-rendu financier à l'administration qui a versé la subvention dans les six mois suivant la fin de l'exercice pour lequel elle a été attribuée, y compris dans le cas où le renouvellement de la subvention n'est pas demandé.